

Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais 2018-2022

Entre d'une part,

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche Comté

Le Diapason

2 Place des Savoirs

21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur général, Monsieur Pierre PRIBILE

Et d'autre part,

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Représentée par sa présidente, Madame Marie-Louise FORT

L'Etat

Représenté par le Préfet de l'Yonne, Monsieur Patrice LATRON

Le Conseil Régional

Représenté par sa présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental

Représenté par son président, Monsieur Patrick GENDRAUD

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Représentée par son directeur, Monsieur Patrick KAZANDJIAN

Le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne,

Représenté par son directeur, Monsieur Yves BUZENS

Le Centre Hospitalier de Sens,

Représenté par son directeur, M. Jean-Dominique MARQUIER

La Clinique Paul Picquet,

Représentée par sa directrice, Madame Grazyna HADAMIK

Sommaire

Introduction

- Contrats locaux de santé
- Articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat
- Diagnostic territorial

Contrat Local de Santé

- Article 1 : Parties prenantes au contrat
- Article 2 : Périmètre géographique du contrat
- Article 3 : Modalités de gouvernance
- Article 4 : Orientations stratégiques et actions du contrat
- Article 5 : Engagements réciproques des signataires
- Article 6 : Durée et révision du contrat
- Article 7 : Suivi et évaluation
- Article 8 : Communication et propriété intellectuelle
- Article 9 : Résiliation et recours

Annexes

- Annexe 1 : Fiches actions
- Annexe 2 : Glossaire

Introduction

Contrats locaux de santé

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*"

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009 et confirmé par l'article 158 de la Loi de modernisation de notre système de santé 2016-41 du 26 janvier 2016. " Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8. "

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux, etc.).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'utilisateurs agréés de prendre connaissance des actions du contrat. Les signataires du CLS sont invités à publier le CLS sur leur site institutionnel.

Articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

De nombreux acteurs, tous contributeurs, sont pleinement impliqués, via des actions directes ou indirectes dans le déploiement des politiques de santé. Leur association et leur implication au CLS sont donc indispensables.

- ***Politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2***

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement, etc.), la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Le Conseil Territorial de Santé de l'Yonne a identifié neuf thématiques du PRS2 à décliner prioritairement sur le département :

- Le parcours Personnes âgées
- Les Ressources humaines en santé et soins de proximité
- Le Plan d'actions régional sur les urgences (PARU)
- Le parcours Adolescents et jeunes adultes
- La e-Santé
- L'éducation thérapeutique du patient (ETP)
- Le parcours Réponse accompagnée pour tous (handicap)
- Les déterminantes de santé environnementale
- La prévention de proximité

- ***Politique de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en matière de santé***

Le Contrat Local de santé du Grand Sénonais couvre l'agglomération du Grand Sénonais, soit 60.000 habitants. Le portrait sanitaire et social élaboré par l'Observatoire Régional de Santé Bourgogne Franche-Comté en 2016 a fait ressortir les besoins du territoire du Sénonais en matière d'accès aux soins et de prévention. La réponse aux problématiques de santé du Sénonais est un enjeu important pour chacune des 27 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, touchées par une désertification médicale croissante. Le Contrat Local de Santé a ainsi pour objectif de répondre aux enjeux identifiés :

- ✓ Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
 - Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité
 - Attirer les médecins et faciliter leur implantation
 - Développer la télémédecine en lien avec les établissements publics et privés
 - Coordonner les actions de lutte contre la désertification médicale
 - Elaborer un schéma d'implantation de structures médicales
 - Favoriser l'exercice coordonné
- ✓ Lutter contre l'exclusion des personnes fragilisées en particulier les personnes âgées :
 - Améliorer le suivi des personnes âgées en lien avec l'équipe gériatrique de l'hôpital de Sens et coordonner les différents acteurs concernés (MAIA, CCAS, EMG...)
- ✓ Renforcer le lien avec les équipements de santé
 - Améliorer la coordination entre les champs sanitaires, médico-social, social, prévention et santé environnementale : Hôpital, clinique, EHPAD, APAJH...
 - Développer l'offre de soins ambulatoires
- ✓ Améliorer la prévention : promotion de la santé sur tout le territoire de l'agglomération :
 - Développer les actions de prévention et la promotion de la santé sur le territoire de l'agglomération
 - Relayer les campagnes de promotion de la santé en lien avec l'ARS et l'IREPS
 - Favoriser l'accès aux soins : Mutuelle collective, bilans de santé, personnes relais, ambassadeurs de santé...

- ***Politique du Conseil Régional en matière de santé***

La stratégie de mandat de la région pour les années 2016 à 2021 affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de l'installation des professionnels de santé, de la promotion de la santé sur les territoires et de l'adaptation des formations sanitaires et sociales.

En réponse à la loi NOTRE, la région élabore son nouveau schéma de planification, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et dans lequel la région va inscrire la santé au titre de l'égalité des territoires. Sur le volet environnemental, la région s'est engagée aux côtés de la DREAL et de l'ARS dans le co-pilotage du Plan régional santé-environnement 3 (PRSE3 2017-2021), signé le 7 septembre 2017.

C'est dans ce contexte favorable et partagé que la région et l'ARS ont souhaité s'engager dans un partenariat innovant et ambitieux au travers de la signature, le 29 mars 2018, d'une convention cadre 2017-2022 « Pour une collaboration au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté ».

- ***Politique du Conseil Départemental en matière de santé***

Chef de file de l'action sociale, le Conseil Départemental est présent à toutes les étapes de la vie, de la petite enfance au grand âge, en passant par l'adolescence et le handicap. Il accompagne au titre de l'aide sociale les publics les plus fragiles. C'est dans ce cadre qu'il s'associe au CLS. Ses missions sont multiples, il s'agit notamment :

- de l'enfance et de la famille via principalement les structures de Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- pour les personnes en situation de handicap du financement de la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH) et de l'agrément des familles d'accueil,
- pour les personnes âgées du financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), le suivi des services d'aides à domicile, l'accompagnement des Établissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), la coordination des acteurs et partenaires MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie).

Le Conseil Départemental s'investit également pour améliorer la démographie médicale du département. Un plan de soutien à l'installation des professionnels de santé, la Charte Yonne Santé, propose des bourses pour les étudiants et des aides à l'installation. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le Conseil Départemental mène des actions structurelles telles que l'aide aux cabinets médicaux et aux maisons de santé pluri professionnelles.

- ***Politique des services de l'Etat en matière de santé***

La Préfecture intervient, avec ses services déconcentrés, dans de nombreux domaines de compétence en lien avec les politiques de cohésion sociale et de santé dans la mise en œuvre de mesures spécifiques (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse et de l'éducation, hébergement et accès au logement) et par des actions ciblant des publics particuliers (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap et personnes immigrées).

- **Politique de la CPAM en matière de santé**

La CPAM est impliquée dans l'accompagnement des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) tout au long de leur carrière. Elle facilite l'exercice coordonné en rémunérant et valorisant le travail en équipe avec l'Accord Conventionnel Interprofessionnel. De plus, elle porte une politique de prévention et de promotion de la santé notamment via les centres d'examen de santé dont une antenne est déployée sur le Sénonais, ou des dispositifs tels que les PRADO, SOPHIA et les campagnes de dépistage des cancers. Enfin, le déploiement du Dossier Médical Partagé (DMP) permettra aux professionnels de santé et aux patients un meilleur accès aux informations médicales.

- **Politique du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne en matière de santé**

Etablissement public de prise en charge psychiatrique sur l'ensemble du Département de l'Yonne, le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne met à la disposition de la population icaunaise un équipement diversifié, des structures de soins adaptées et une équipe pluridisciplinaire qualifiée, au plus près du lieu de vie du patient, afin d'assurer le meilleur suivi possible de la population en matière de santé mentale. Ainsi, le CHSY propose sur le Grand Sénonais une filière complète à destination des adultes, adolescents et enfants. Par ailleurs, la spécificité de la prise en charge en psychiatrie nécessite un travail partenarial de l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès des populations. De sorte que, le CHSY est pleinement impliqué dans la définition et la réalisation des actions en faveur de la santé mentale sur le territoire du Grand Sénonais.

Diagnostic territorial

- **Un territoire équilibré entre jeunes et plus de 65 ans**

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais est composée de 27 communes, s'étendant sur une superficie de 375 km², sur lesquelles on dénombre 58 183 habitants (soit une densité de 155 habitants/km²). Le profil de la population est relativement équilibré entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans (13 805) et les personnes de 65 ans et plus (12 427). Il est à noter que la population de la Communauté d'Agglomération augmente depuis 2007, ce qui n'est pas le cas sur l'ensemble du département de l'Yonne.

- **Une situation socioéconomique moins favorable que celle de la région**

Située à proximité de la région parisienne, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais dispose d'une bonne accessibilité avec trois axes autoroutiers (l'A6 reliant Paris et Lyon, l'A15 entre la région parisienne et le plateau de Langres et l'A19 reliant l'A5 et l'A10) autour desquels s'organiser le réseau routier avec notamment la RD 606 allant de Fontainebleau à Sens et la RD 660 de Troyes à Courtenay. La ligne TER Yonne - Ile de France relie directement Paris à Sens en 50 minutes. L'activité économique de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais est principalement tournée vers les commerces et les transports, mais également les services aux particuliers et aux entreprises. Le revenu médian du territoire est comparable à celui de la région et légèrement supérieur à celui du département.

- **Un environnement naturel de qualité mais à surveiller**

L'environnement naturel est de qualité du fait de sa géographie : vaste ensemble de plateaux vallonnés, entaillés par les vallées de l'Yonne et de la Vanne. Malgré cela, la pollution des sols est à surveiller, l'activité agricole peut être source de pollutions de l'eau, la proximité de la région parisienne a un impact sur la pollution atmosphérique. Par ailleurs, les problématiques d'insalubrité des logements et de vulnérabilité énergétique ne sont pas à négliger.

- **Etat de santé de la population**

A noter en premier lieu, le taux standardisé de mortalité du territoire est significativement supérieur à la moyenne régionale et au taux national. Quatre causes principales sont à l'origine des décès : les maladies cardio-vasculaires, les cancers, les traumatismes et empoisonnements et les maladies respiratoires. De même, la mortalité prématurée (décès avant 65 ans) est significativement supérieure à la moyenne régionale. La moitié de ces décès serait évitable par des actions sur les comportements individuels et par un recours plus précoce et plus approprié aux soins.

Comme sur l'ensemble de la région, on s'observe sur le territoire une forte augmentation des maladies chroniques, et notamment le diabète, ainsi que des addictions (alcool et tabac).

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais est composée de 13 805 jeunes de moins de 19 ans. Pour les 3-4 ans, les pathologies les plus fréquemment rencontrées sont les troubles du langage, les troubles de la vision et les problèmes auditifs. De plus, il est à noter que les problèmes liés au poids (surpoids ou maigreur) sont de plus en plus nombreux. Concernant les adolescents, les conduites addictives (alcool, tabac, cannabis) sont les principales problématiques. Une Maison des Adolescents est installée à Sens, il s'agit d'un lieu d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement des jeunes et de leurs parents.

On dénombre 12 427 personnes âgées de 65 ans et plus sur la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Les principaux problèmes de santé identifiés sont les maladies de l'appareil circulatoire, le diabète, les cancers, les troubles mentaux et les insuffisances respiratoires.

- **Offre de soins et de services**

L'offre de soins de 1^{er} recours est inférieure à la moyenne régionale, de ce fait, le territoire a été identifié comme zone d'intervention prioritaire pour le zonage Médecins de novembre 2017. Globalement, il en est de même pour toutes les professions médicales et paramédicales. Il est à noter que le territoire est couvert par SOS Médecins et qu'un centre de santé polyvalent est implanté à Véron.

Concernant l'offre sanitaire, elle se concentre principalement autour du Centre Hospitalier de Sens et de la Clinique Paul Picquet. Le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne dispose également de plusieurs structures sur le territoire. Plusieurs réseaux interviennent sur le territoire, dont l'association Soins Palliatifs Yonne, le Réseau de Santé Mentale de l'Yonne.

Le territoire est maillé de structures assurant la prise en charge médico-sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (enfants et adultes) : 9 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, 1 Service de Soins Infirmiers A Domicile, 1 Centre médico-éducatif, 3 Services d'Education Spécialisée et de Soins de Domicile, 2 Instituts médico-Educatifs, 1 Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, 3 Foyers de vie, 2 Foyers d'Accueil Médicalisé, 1 Maison d'Accueil Spécialisée, 4 Foyers d'Hébergement, 2 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, 1 Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés) et 1 Etablissement et Service d'Aide par le Travail.

Le portrait socio-sanitaire a fait l'objet de plusieurs présentations, à la fois aux élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais mais également aux professionnels de santé et acteurs locaux. Une large diffusion du document a été réalisée.

Contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu les arrêtés en date du 02 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé 2 (PRS 2)

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais n° DEL170629060001 en date du 29 juin 2017, portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire et la délibération n° DEL180927600001 en date du 27 septembre 2018 approuvant le projet de Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Vu l'avis du Conseil territorial de santé de l'Yonne en date du 6 juin 2018

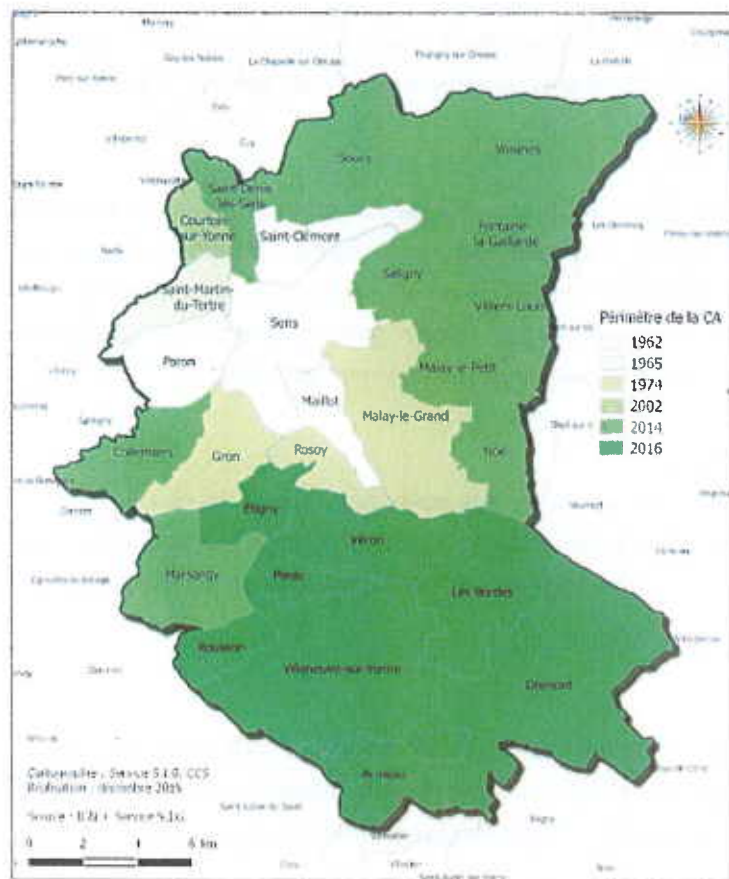
Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Parties prenantes au contrat

- **Signataires engagés dans le contrat**
 - Agence Régionale de Santé
 - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
 - Etat
 - Conseil Départemental
 - Conseil Régional
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne
- **Partenaires institutionnels et associatifs identifiés** qui seront associés en tant que de besoin :
 - Centre Hospitalier de Sens
 - IREPS
 - Caisse d'Allocation Familiale
 - Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail
 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
 - Education nationale

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le périmètre du CLS est la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, soit 27 communes :



Armeau - Collemiers - Courtois-sur-Yonne - Dixmont - Etigny - Fontaine-la-Guillaarde - Gron - Les Bordes - Maillot - Malay-le-Grand - Malay-le-Petit - Marsangy - Noé - Paron - Passy - Rosoy - Rousson - Saint-Clément - Saint-Denis-lès-Sens - Saint-Martin-du-Tertre - Saligny-Sens - Soucy - Véron - Villeneuve-sur-Yonne - Villiers-Louis - Voisines

Ce périmètre est susceptible d'évoluer :

- par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes ou EPCI limitrophes
- ou, selon les actions

menées, par convention directe entre la Communauté de commune du Grand Sénonais et les communes ou EPCI limitrophes

Article 3 : Modalités de gouvernance

Un **comité technique de suivi** composé des opérateurs du CLS, de l'Animateur Santé de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et de l'Animateur Territorial en Santé de l'ARS, a pour missions d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du COPIL CLS. Ce groupe de travail se réunit au moins deux fois par an.

Un **COPIL CLS** composé des signataires du CLS, a pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions.

Une **assemblée plénière CLS** réunit les élus, les institutions les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de santé sur le territoire. Il se réunit une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS.

Article 4 : Orientations stratégiques et actions du contrat

Le Contrat Local de Santé (CLS) vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Le diagnostic territorial ainsi qu'un programme d'actions territoriales proposé par l'ARS ont été présentés en COPIL le 12 février 2018. Suite aux échanges, six axes stratégiques ont été retenus :

- **Renforcer les soins de proximité**

En lien direct avec les difficultés de démographie médicale auxquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais doit faire face, cet axe vise à renforcer la coordination entre les acteurs et redynamiser l'attractivité du territoire. L'objectif est d'une part de pérenniser l'offre actuelle (premier recours, sanitaire et médico-sociale) et d'une part de créer des conditions favorables à l'installation de nouveaux professionnels et au développement de projets.

- **Lutter contre l'éloignement aux soins**

La réduction des inégalités en santé passe par un accès aux soins pour tous. Un des enjeux du Contrat Local de Santé est donc de porter des actions visant à faciliter l'accès aux soins pour les personnes les plus fragiles et notamment les personnes en perte d'autonomie et les personnes en situation de précarité.

- **Lutter contre l'isolement**

Agir sur la santé, c'est également prévenir et anticiper les situations. Ainsi, le COPIL a mis en avant la nécessité de développer des actions spécifiques visant à lutter contre l'isolement (géographique, social ou résidentiel) des personnes âgées isolées mais également des personnes précaires.

- **Renforcer la prévention auprès des jeunes**

Les jeunes représentent quasiment un quart de la population de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Ainsi, le développement d'un axe spécifique concernant la prévention à destination des jeunes est apparu comme une priorité du Contrat Local de Santé. Il s'agit d'une part de développer des actions de promotion de la santé, comme le Pass Santé Jeunes, et d'autre part de faciliter le travail partenarial entre les acteurs.

- **Agir sur la santé-environnement**

L'enjeu de cet axe est de développer un environnement favorable à la santé. En lien avec le PRSE 3 (Projet Régional de Santé Environnement), il s'agit de proposer dans le Contrat Local de Santé des actions visant à diminuer l'impact des facteurs environnementaux à risque sur la santé.

- **Coordonner, animer, évaluer**

Cet axe transversal définit les modalités de mise en œuvre du contrat.

Tableau récapitulatif du programme d'actions			
Axes Stratégiques	Orientations	Fiches action	Actions à travailler et intégrer par avenant
1. Renforcer les soins de proximité	Soutenir les structures d'exercice coordonné	FA 1.1. – page 19 Promouvoir la télémédecine pour améliorer l'offre de santé du territoire Porteur : ARS, GCS eSanté	Fluidifier les entrées / sorties d'hospitalisation en s'appuyant sur le déploiement de la PTA et du DMP Promouvoir la délégation de tâches et d'éducation thérapeutique du patient
	Organiser la coordination entre les différents acteurs : 1 ^{er} recours, hôpital	FA 1.2. – page 21 Développer le lien entre les professionnels de santé Porteur : ARS	
	Créer des conditions favorables à de nouvelles installations	FA 1.3. – page 23 Promouvoir le statut de MSU auprès des médecins généralistes Porteur : Collège des Généralistes Enseignants - ARS	
		FA 1.4. – page 25 Renforcer l'attractivité du territoire Porteur : ARS - CAGS	

2. Lutter contre l'éloignement aux soins	<p>Aller vers les personnes les plus précaires pour les (re)introduire dans un parcours de soins</p>	<p>FA 2.1. – page 28 Déployer une équipe mobile santé précarité via la coordination entre la PASS PSY du CHS et la PASS Somatique du CH de Sens et d'autres Institutions Porteur : Centre hospitalier et Centre hospitalier spécialisé</p>	<p>Sensibiliser les professionnels de santé au handicap et au vieillissement via les ESMS du territoire et la filière gériatrique</p> <p>Travailler à des partenariats et conventions entre les ESMS et les structures d'exercice coordonné</p>
	<p>Renforcer l'accès aux soins des personnes en perte d'autonomie (personnes en situation de handicap et personnes âgées)</p>	<p>FA 2.2. – page 30 Construire une filière de prise en charge bucco-dentaire pour les personnes accueillies en ESMS Porteur : Union Française de Santé Bucco-Dentaire</p>	
3. Lutter contre l'isolement	<p>Anticiper la perte d'autonomie des personnes âgées</p>	<p>FA 3.1. – page 32 Créer un réseau de « Voisins bienveillants » Porteur : CAGS</p>	<p>Promouvoir les actions Sport Santé et Nutrition Santé sur le territoire</p>
	<p>Accompagner les personnes les plus fragiles vers la prévention</p>	<p>FA 3.2. – page 34 Soutenir la prévention santé par les pairs (ambassadeurs santé / personnes relais) Porteur : CAGS</p>	
		<p>FA 3.3. – page 36 Promouvoir la prévention santé dans les quartiers Politique de la Ville Porteur : CAGS</p>	
4. Renforcer la prévention auprès des jeunes	<p>Prévenir les conduites addictives</p>	<p>FA 4.1 – page 38 Construire un réseau partenarial autour de la consultation jeunes consommateurs Porteur : ANPAA 89</p>	<p>Renforcer la communication autour des addictions aux écrans et de leurs risques</p>
	<p>Renforcer les liens entre les acteurs locaux</p>	<p>FA 4.2. – page 40 Renforcer la coordination des professionnels en charge de l'enfance et de l'adolescence Porteur : RSMY</p>	
	<p>Faire adhérer les jeunes à une démarche de prévention</p>	<p>FA 4.3. – page 42 Etendre le Pass' Santé Jeunes à tout le territoire Porteur : CAGS</p>	

5. Agir sur la santé-environnement	Améliorer la qualité des habitats	FA 5.1. – page 44 Promouvoir une bonne qualité de l'air intérieure pour agir sur le logement indigne et la précarité énergétique Porteur : CAGS	Soutenir la politique de lutte contre le logement indigne
	Proposer un environnement favorable à la santé	FA 5.2. – page 46 Accompagner au changement de pratiques pour améliorer la qualité de l'air extérieure Porteur : CAGS – ATMO BFC	Prendre en compte la santé dans les projets d'urbanisme – Réaliser une Evaluation des Impacts Sanitaires
6. Coordonner, Animer, Evaluer	Animer le CLS et coordonner les actions	FA 6.1. – page 48 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé Porteur : CAGS	
	Evaluer les actions et le CLS	FA 6.1. – page 50 Evaluer le Contrat Local de Santé Porteur : Cabinet conseil	

Article 5 : Engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté

- **Coordination et coopération**

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

- **Plan d'actions partagé**

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% du cout d'un ETP et d'un montant plafonné à 25000 € par an.

- **Communication et valorisation**

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

Article 6 : Durée et révision du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi annuel présenté chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété par le biais d'avenants validés en COPIL CLS et pouvant concernés notamment :

- de nouveaux partenaires qui pourront s'associer au présent contrat selon ces modalités
- de nouvelles orientations et actions qui pourront être ajoutées à la programmation à la place de celles listées dans le présent contrat

Article 7 : Suivi et évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation devra être prévu conjointement par les signataires du CLS. Les indicateurs de suivi seront précisés dans les fiches action.

Les objectifs de l'évaluation et les moyens alloués, devront être définis avant la signature du contrat et seront formalisés dans une fiche action.

- **Suivi annuel**

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années suivantes
- la définition d'éventuels avenants

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

- **Evaluation finale**

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

Article 8 : Communication et propriété intellectuelle

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelles.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

Article 9 : Résiliation et recours

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

Fait à Sens, le 1^{er} octobre 2018

Agence Régionale de Santé de Bourgogne-
Franche Comté

Monsieur Pierre PRIBILE
Directeur Général

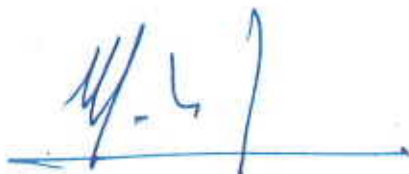


Etat

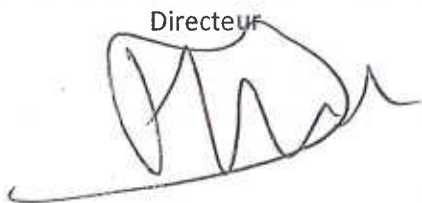
Monsieur Patrice LATRON
Préfet



Conseil Départemental
Monsieur Patrick GENDRAUD
Président



Centre Hospitalier de Sens
Monsieur Jean-Dominique MARQUIER
Directeur



Communauté d'Agglomération du Grand
Sénonais

Madame Marie-Louise FORT
Présidente

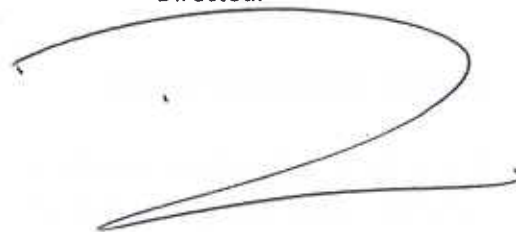


Conseil Régional

Madame Marie-Guite DUFAY
Présidente



Caisse Primaire d'Assurance Maladie
P/O Monsieur Patrick KAZANDJIAN
Directeur



Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne
Monsieur Yves BUZENS
Directeur



Cécile Paul Popuel
Gorgue Hadenik
Directeur



Annexe 1 : Fiches Actions

1. Renforcer les soins de proximité

- Fiche action 1.1. Promouvoir la télémédecine pour améliorer l'offre de santé du territoire
- Fiche action 1.2. Développer le lien entre les professionnels de santé
- Fiche action 1.3. Promouvoir le statut de Maître de Stage Universitaire auprès des médecins généralistes
- Fiche action 1.4. Renforcer l'attractivité du territoire

2. Lutter contre l'éloignement aux soins

- Fiche action 2.1. Déployer une équipe mobile santé précarité via la coordination entre la PASS PSY du CHS et la PASS Somatique du CH de Sens et d'autres institutions
- Fiche action 2.2. Construire une filière de prise en charge bucco-dentaire pour les personnes accueillies en établissement médico-social

3. Lutter contre l'isolement

- Fiche action 3.1. Créer un réseau de « Voisins bienveillants »
- Fiche action 3.2. Soutenir la prévention santé par les pairs
- Fiche action 3.3. Promouvoir la prévention santé dans les quartiers Politique de la Ville

4. Renforcer la prévention auprès des jeunes

- Fiche action 4.1. Construire un réseau partenarial autour de la consultation jeunes consommateurs
- Fiche action 4.2. Renforcer la coordination des professionnels en charge de l'enfance et de l'adolescence
- Fiche action 4.3. Étendre le Pass' Santé Jeunes à tout le territoire

5. Agir sur la santé-environnement

- Fiche action 5.1. Promouvoir une bonne qualité de l'air intérieure pour agir sur le logement indigne et la précarité énergétique
- Fiche action 5.2. Accompagner au changement de pratiques pour améliorer la qualité de l'air extérieure

6. Coordonner, animer, évaluer

- Fiche action 6.1. Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- Fiche action 6.2. Evaluer le Contrat Local de Santé

AXE 1 : Renforcer les soins de proximité

Fiche action n°1-1

Promouvoir la télémédecine pour améliorer l'offre de santé du territoire

Motivation de l'action, contexte	<p>Le système de santé français se modernise et les techniques de communication évoluent. Le déploiement de la télémédecine permet une prise en charge répondant à un besoin de santé sur l'agglomération en favorisant l'accès aux soins sans pour autant se substituer aux pratiques médicales traditionnelles.</p> <p>Le territoire de la Communauté d'Agglomération fait face à une situation de démographie préoccupante. Afin de maintenir une offre de santé diversifiée, le déploiement de la télémédecine peut être une réponse aux professionnels de santé et aux patients.</p> <p>En effet, cet outil permet de pouvoir bénéficier de ressources médicales absentes sur le territoire et d'apporter une réponse aux besoins spécifiques de la patientèle.</p> <p>Par ailleurs, le déploiement de tel projet a un impact sur l'attractivité du territoire pour les nouveaux professionnels et permet de renforcer les synergies locales entre les différentes structures / praticiens.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer l'offre de soins sur le territoire et faciliter son accès <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none">- Faciliter l'accès aux soins de proximité- Proposer une solution aux problématiques de démographie médicale- Réduire les délais pour obtenir l'avis d'un médecin spécialiste- Orienter les patients vers une consultation spécialisée dans les meilleurs délais- Faciliter la communication entre les soignants et avec les patients par une modernisation des outils- Promouvoir et valoriser l'outil de télémédecine auprès des professionnels de santé
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Promouvoir la télémédecine auprès des professionnels de santé du territoire par des réunions d'informations- Communiquer auprès des professionnels et des structures sanitaires et médico-sociales sur les appels à projet- Accompagner les professionnels de santé dans la construction de leur projet de télémédecine <p>Porteur de l'action : ARS, GCS e-santé</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Professionnels de santé médicaux et paramédicaux, structures sanitaires et médico-sociales, associations de patients</p> <p>Population bénéficiaire : Professionnels de santé libéraux, structures sanitaires et médico-sociales, patients</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place et développer les équipements de télémédecine sur le territoire local- Favoriser la prise en charge de la population en situation d'isolement et de

	<p>mobilité réduite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre à une problématique d'accès aux soins dans les zones déficitaires en améliorant la couverture médicale
Calendrier prévisionnel	2018 - 2022
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Selon appel à projet ARS</p> <p>Taux d'intervention ARS : Selon appel à projet</p> <p>Cofinancements : Selon appel à projet</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures d'exercice coordonné équipées en télémédecine - Nombres d'actes réalisés - Nombres d'experts sollicités <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : ARS</p> <p>Responsable du suivi : ATS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Garantir la pertinence des soins, la performance et la qualité du système de santé, encourager l'innovation</p> <p>Lien parcours : -</p> <p>Autre plan/programme/politique : Programme régional télémédecine</p>

AXE 1 : Renforcer les soins de proximité

Fiche action n°1-2 Développer le lien entre les professionnels de santé

Motivation de l'action, contexte	<p>Favoriser le lien entre les acteurs de santé est un facteur clé pour la fluidification des parcours de soins des patients mais également pour l'amélioration des conditions de travail des professionnels.</p> <p>Par ailleurs, la création d'une dynamique territoriale d'acteurs est un levier pour l'améliorer l'attractivité du territoire pour les étudiants et les professionnels de santé.</p>
Objectifs de l'action	<p>Créer du lien entre les professionnels et les structures de santé du territoire</p>
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">Organisation des réunions semestrielles entre les acteurs du territoire <p>Les professionnels sollicités pourront varier en fonction de l'ordre du jour de la rencontre. Seront principalement mobilisés le centre hospitalier, la clinique, les structures d'exercice coordonné, SOS Médecins, les professionnels libéraux (médecins et infirmiers via les URPS). Pourront être associés les réseaux de santé, les structures médico-sociales ou tout autre acteur du territoire.</p> <p>Les objectifs de ces rencontres sont :</p> <ul style="list-style-type: none">Favoriser l'interconnaissanceRépondre collectivement à des problématiques territoriales de santé : grippe saisonnière, garde estivale, gestion des entrées/sorties d'hospitalisationCommuniquer et partager les projets de chaque structureDévelopper les partenariats et les mutualisations <p>Porteur de l'action : ARS en lien avec la présidence de CME du centre hospitalier, les structures d'exercice coordonné et d'exercice regroupé</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : centre hospitalier, clinique, structures d'exercice coordonné, SOS Médecins, professionnels libéraux (médecins et infirmiers via les URPS), réseaux de santé, structures médico-sociales, CPAM</p> <p>Population bénéficiaire : Professionnels de santé</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Résultats attendus	<p>Meilleure interconnaissance des professionnels de santé</p> <p>Amélioration des parcours de soins</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2018 - 2022</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : -</p> <p>Taux d'intervention ARS : -</p> <p>Cofinancements : Communauté d'Agglomération pour la partie logistique</p>

<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées - Nombre de professionnels ayant participé - Nombre de structures mobilisées <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : ARS</p> <p>Responsable du suivi : ATS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Permettre à l'usager d'accéder à une offre de santé de proximité, et coordonnée - Garantir la pertinence des soins, la performance et la qualité du système de santé, encourager l'innovation</p> <p>Lien parcours : -</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan d'accès aux soins</p>

AXE 1 : Renforcer les soins de proximité

Fiche action n°1-3

Promouvoir le statut de MSU auprès des médecins généralistes

Motivation de l'action, contexte

La promotion des MSU fait partie du chantier 6 du Plan d'Accès aux Soins « Développer la maîtrise de stage - Optimiser la répartition des internes en BFC ». A cet effet, un CPOM a été signé d'une part par le CRGE (subdivision de Besançon) et d'autre avec le CBGE (subdivision de Dijon).

Tous les projets PAS en lien avec les MSU seront centralisés par le département RHSS de l'ARS pour être communiqué au CRGE et au CBGE en respectant un calendrier précis ainsi qu'une priorisation de cette promotion sur les territoires fragiles : état des lieux, cartographie, promotion de la fonction de maître de stage, promotion des lieux de stage dans les zones fragiles, suivi des terrains de stage, etc. Un travail de partenariat a également été engagé par l'ARS avec la Direction de la Coordination de la Gestion Du Risque de la CPAM concernant les COSCOM et la rémunération complémentaire des MSU par les CPAM.

Une cartographie des MSU, des lieux de stage, des lieux d'hébergement et des aides au logement sera positionnée sur le PAPS BFC dès la rentrée 2018.

Le territoire sénonais sera particulièrement ciblé dans la déclinaison de cette action du PAS « Développer la maîtrise de stage ».

Le territoire sénonais fait face à un besoin croissant de professionnels de santé et la démographie médicale des médecins généralistes est particulièrement préoccupante à court terme.

Afin de lutter contre cette tendance, les élus de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais conjointement avec les professionnels de santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé ont voulu favoriser l'accueil en ambulatoire des stagiaires par les professionnels locaux.

Objectifs de l'action

Objectif général

- Favoriser l'installation de nouveaux professionnels sur le territoire

Objectifs opérationnels

- Revaloriser l'image de l'exercice de la médecine générale
- Multiplier les terrains de stages notamment pour les étudiants en médecine relevant des stages en autonomie supervisée (SASPAS)
- Inciter les étudiants à effectuer leur stage sur le territoire
- Valoriser l'offre de stages proposée au sein du centre hospitalier
- Maintenir l'offre de soins de premier recours sur le territoire
- Optimiser la répartition des MSU sur le territoire grâce à l'actualisation biannuelle de la cartographie du PAPS BFC

<p>Description du projet</p>	<p>Résumé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le statut de Maître de stage universitaire auprès des professionnels de santé du territoire afin de développer le nombre de lieux de stage - Valoriser la filière médecine générale auprès des étudiants - Intervenir auprès des facultés et instituts de formation pour faire connaître le territoire et ses opportunités de stages via le CRGE et le CBGE - Créer un réseau d'étudiants / stagiaires <p>En lien avec la fiche action « Renforcer l'attractivité du territoire » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir des stagiaires - Promouvoir la qualité de vie sur le territoire - Accompagner les professionnels et étudiants souhaitant s'installer sur le territoire <p>Porteur de l'action : Collège des Généralistes Enseignants et ARS</p> <p>Partenaires : médecins généralistes - Structures d'exercice coordonné et d'exercice regroupé - Centre hospitalier - Unité de Formation et Recherche Science de Santé de Dijon - Département de médecine générale de Dijon - Conseil régional de Bourgogne Franche Comté - Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins - URPS Médecins Libéraux - FEMAGISB / FEMASAC - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p> <p>Population bénéficiaire : Stagiaire de 2^e cycle - Internes en stage de niveau 1 - Internes en stage de niveau.2</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Augmentation du nombre d'étudiants accueillis sur le territoire Installation de nouveaux professionnels sur le territoire</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>2018 - 2022</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : financement du CRGE et du CBGE par un CPOM signé avec l'ARS</p> <p>Taux d'intervention ARS : -</p> <p>Cofinancements : -</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description des indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de médecins généralistes maître de stages universitaire - Nombre de stagiaires accueillis - Nombre d'installations de nouveaux professionnels <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Biannuelle</p> <p>Source : ARS - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p> <p>Responsable du suivi : ARS avec le CRGE et le CBGE</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Permettre à l'utilisateur d'accéder à une offre de santé de proximité, et coordonnée</p> <p>Lien parcours : -</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan d'accès aux soins - Politique régionale d'installation des professionnels de santé en BFC (RHSS)</p>

AXE 1 : Renforcer les soins de proximité

Fiche action n°1-4

Renforcer l'attractivité du territoire

Motivation de l'action, contexte

Dans le cadre du chantier⁶ du Plan d'Accès aux Soins, la création d'un guichet unique est demandée à l'ARS pour la fin 2018. L'enjeu de l'ARS Bourgogne Franche-Comté est d'en faire un outil à l'appui d'une politique d'attractivité et d'accompagnement des professionnels de santé en amont, pendant et tout au long de leur installation. L'objectif de la création de ce guichet unique est d'orienter simplement et facilement les étudiants et les professionnels de santé vers les services existants dans notre région, qu'ils soient développés par l'ARS, la CNAMTS ou les partenaires : collectivités territoriales (locales, départementales, régionales), universités, conseils de l'ordre, représentants des professionnels de santé (URPS, syndicats et représentations professionnelles et étudiants), MSA, URSSAF, préfecture, ORS, caisse des dépôts et consignations, direction des finances publiques, etc.

La mise en place du guichet unique s'organisera à deux niveaux :

- Front office : point d'entrée unique sur le PAPS BFC qui traitera les demandes des futurs professionnels de santé en partenariat avec l'Assurance Maladie
- Back office : déclinaison, sur les territoires en co-construction avec les acteurs locaux impliqués dans l'installation des futurs professionnels, d'une ingénierie de projet autour de 5 axes :

Axe 1 : Accueil (politique locale en matière de logements, transports, etc.)

Axe 2 : Information (livret d'accueil par territoire, guide régional d'installation, livret des aides à l'installation, etc.)

Axe 3 : Formation (5 modules destinés aux jeunes professionnels de santé proposés par l'UMDPCS et l'UFR de Santé de Dijon)

Axe 4 : Promotion du territoire (salon, séminaires régionaux et locaux, etc.) et Développement d'une plateforme Attractivité du territoire (bourse à l'emploi) – Le contenu de cette plateforme sera travaillé avec le Conseil régional et les Collectivités territoriales pour le volet « Attractivité du territoire » et avec Pôle Emploi pour le volet « Bourse à l'emploi »

Axe 5 : environnement favorable (école, plateau technique, promotion de l'exercice coordonné, télémédecine, e-TICSS, protocoles de coopération, compagnonnage avec la Cellule d'Aide à l'Installation CALI proposée par l'URPS et déclinée sur les territoires fragiles)

Le territoire de la communauté d'agglomération doit faire face à un contexte de démographie médicale tendue, qui va s'accroître dans les années à venir avec le départ à la retraite de plusieurs professionnels de santé.

Ainsi, pour favoriser les installations de nouveaux professionnels, il apparaît incontournable, pour les élus et les acteurs locaux, de mener une politique globale de promotion du territoire afin, notamment, de valoriser la qualité de vie qu'il peut apporter.

Objectifs de l'action

Objectif général

- Créer les conditions favorables à l'installation de la relève des professionnels de santé qui partent à la retraite afin d'améliorer l'offre de soins

Objectifs opérationnels

- Intervenir auprès des instituts de formation des professionnels de santé afin de faire connaître le territoire
- Faciliter les conditions d'accueil des étudiants et des jeunes professionnels

<p>Description du projet</p>	<p>Résumé</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>En lien avec les travaux du Front office et le plan de communication qui va être décliné auprès des UFR, du CRGE et du CBGE au niveau régional et au niveau départemental, promouvoir le territoire auprès des étudiants et les professionnels de santé en :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Constituant une délégation composée d'Élus et de professionnels de Santé qui sera chargée de promouvoir tant l'image de l'agglomération que les opportunités professionnelles qu'elle offre dans le domaine médical et paramédical, auprès des étudiants dans les universités de médecine et instituts de formation aux métiers de la santé et participer à des salons professionnels dédiés à la santé. • Réalisant une plaquette de présentation communes du territoire en collaboration avec les services communication de l'Agglomération du Grand Sénonais, du Centre Hospitalier de Sens, la Clinique, le Conseil Départemental... • Communicant la plaquette, sous format papier et via internet, au sein des universités de médecine, hôpitaux, instituts de formation paramédicale, auprès des maîtres de stage etc. - <u>Réfléchir aux différentes mesures d'accueil et d'accompagnement d'étudiants en fin de cursus universitaire – Mission du back office du guichet unique :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil personnalisé des internes et des mesures d'incitation à l'installation de jeunes professionnels sur le territoire (assistance à la recherche d'un 1er logement ...) • Accueil des jeunes médecins et des professionnels de santé (rencontres entre internes de l'hôpital et médecins exerçant en libéral ou en clinique) - Organisation de moments de convivialité entre les internes / étudiants et les professionnels du territoire • Accompagnement des professionnels souhaitant s'installer avec notamment la recherche de locaux mise en lien avec les bailleurs, places en crèches • Information sur les dispositifs d'aides existants : dispositif de Praticien Territorial de Médecine Générale (PTMG), etc. <p>Porteur de l'action : ARS - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements sanitaires publics et privés, Conseils de l'Ordre, URPS, Professionnels de santé du territoire, Facultés de médecine des régions Bourgogne Franche-Comté, Île de France, Aube, etc. - ARS, CPAM, Conseil Départemental de l'Yonne, Conseil Régional BFC - Services de l'agglomération chargés de l'attractivité du territoire : Direction stratégie territoriale, Direction Attractivité et rayonnement du Territoire, etc. - Office de Tourisme <p>Population bénéficiaire : Étudiants et jeunes professionnels</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du grand Sénonais</p>	
	<p>Résultats attendus</p>	<p>Augmentation du nombre d'étudiants accueillis sur le territoire Installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire</p>
	<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>2018 - 2022</p>

Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : -</p> <p>Taux d'intervention ARS : -</p> <p>Cofinancements : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'étudiants accueillis - Nombre d'installation de nouveaux professionnels - Nombre de sessions d'accueil des étudiants et des nouveaux professionnels - Nombre de participations de la délégation à des forums, rencontres, etc. <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais / Professionnels et structures accueillant des étudiants et des stagiaires</p> <p>Responsable du suivi : AS / ATS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Permettre à l'usager d'accéder à une offre de santé et coordonnée</p> <p>Lien parcours : -</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan d'Accès aux Soins - Politique régionale d'installation des professionnels de santé sur les territoires fragiles (RHSS)</p>

AXE 2 : Lutter contre l'éloignement aux soins

Fiche action n°2-1

Déployer une équipe mobile santé précarité via la coordination entre la PASS PSY du CHS et la PASS Somatique du CH de Sens et d'autres institutions

Motivation de l'action, contexte	<p>Une des orientations fortes préconisée par le portrait socio-sanitaire établi par l'ORS en juillet 2016. consiste à diminuer la mortalité évitable, les comportements à risques et promouvoir la santé globale, ceci dans un contexte de situation socio-économique moins favorable que celui de la Bourgogne : revenu médian par unité de consommation inférieur aux moyennes départementale et régionale, taux d'allocataires du RSA supérieur aux taux départemental et régional.</p> <p>En outre, la configuration du territoire se caractérise par une zone urbaine (ville de Sens) avec une densité de 1 146 habitants/km² et un secteur périphérique moyennement peuplé voire très rural, éloigné de l'offre de services.</p>
Objectifs de l'action	Favoriser l'accès à la santé et aux droits sociaux des personnes en situation de précarité
Description du projet	<p>Résumé : Intervention concertée d'une équipe mobile constituée à minima de la PASS somatique et de la PASS psy et/ou d'autres institutions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aller au-devant des publics qui ne sont pas ou plus en capacité de faire une démarche de soins (y compris de prévention) - Accueillir, écouter, orienter et accompagner des publics précaires en situation d'exclusion et/ou d'isolement vers les structures sociales, médico-sociales et sanitaires du département - Evaluer les troubles psychiques et somatiques observés par les structures prenant en charge ces publics, au travers de permanences et/ou contacts réguliers avec les acteurs de terrain - Réaliser une évaluation sociale par le travail social dédié pour une orientation vers les structures d'accompagnement adaptées ou en lien avec le service social institutionnel - mettre en place, si nécessaire, un accompagnement pérenne dans le cadre de l'équipe mobile - Mettre en place de manière effective une modalité d'accès aux soins somatiques et/ou psychiatriques - Coordonner les actions médico-sociales, sanitaires et sociales mises en œuvre au travers de réseaux formalisés en direction des publics les plus en difficulté <p>Porteur de l'action : Centre hospitalier de Sens et Centre hospitalier spécialisé en psychiatrie - Associations médico-sociales</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CPAM via le Centre d'Examen de Santé et le dispositif PFIDASS, CCAS, Conseil Départemental (UTS, SAMA, MAIA), centres sociaux, structures sociales et médico-sociales, centres hospitaliers, médecins et infirmiers libéraux</p> <p>Population bénéficiaire : Personnes précaires</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Résultats attendus	Meilleur accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité
Calendrier prévisionnel	2018 - 2022
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet :

	<p>Si associatif : prévoir l'extension du temps infirmer somatique et la création d'un poste de travailleur social</p> <p>Taux d'intervention ARS : -</p> <p>Cofinancements : Centre hospitalier de Sens - Centre hospitalier spécialisé de l'Yonne</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes suivies en précisant leur origine, la répartition par âges et hommes/femmes, leurs revenus - Nature des interventions <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Equipe mobile précarité</p> <p>Responsable du suivi : Equipe mobile précarité</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Agir le plus tôt possible sur les facteurs qui influencent la santé - Permettre à l'utilisateur d'accéder à une offre de santé de proximité, et coordonnée</p> <p>Lien parcours : Précarité vulnérabilité</p> <p>Autre plan/programme/politique : PRAPS</p>

AXE 2 : Lutter contre l'éloignement aux soins

Fiche action n° 2-2

Construire une filière de prise en charge bucco-dentaire pour les personnes accueillies en ESMS

Motivation de l'action, contexte	L'accès aux soins et à la prévention pour les personnes en perte d'autonomie peut s'avérer difficile voire impossible du fait du manque de mobilité, de la présence de troubles cognitifs ou psychiatriques ou d'un handicap physique. La conséquence directe est un renoncement aux soins et à la prévention, notamment bucco-dentaire, avec un impact sur l'état de santé général des personnes.
Objectifs de l'action	<p>Objectif général</p> <ul style="list-style-type: none">- Faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes en situation de handicap et des personnes vieillissantes et mutualiser les connaissances et compétences professionnelles des acteurs spécialisés du territoire <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none">- Proposer des dépistages buccodentaires annuels aux personnes accueillies en ESMS au sein des établissements- Poser un diagnostic et orienter vers le réseau de dentistes de ville partenaires ou vers la structure médicale la mieux adaptée pour garantir le meilleur soin- Sensibiliser et former les praticiens à la connaissance et à la compréhension des handicaps et conséquences sur le plan du comportement- Banaliser les actions de prévention et de soins auprès du public âgé et ou en situation de handicap- Rendre accessible un plateau chirurgical à proximité pour des soins courts ou longs sous anesthésie générale ou sédation
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organiser, pour les résidents des ESMS qui ne peuvent pas se déplacer en cabinet de ville, une séance de prévention et de dépistage bucco-dentaire au sein des établissements en s'appuyant sur l'UFSBD - A l'issue de la séance de prévention, un diagnostic est posé et une orientation vers les soins adaptés proposée (cabinets de ville, service hospitalier...)- Travailler l'accès aux soins en créant des partenariats et formalisant des conventions avec, notamment, le Centre hospitalier de Sens, la Clinique Paul Picquet, les structures d'exercice coordonné dont le centre médico-dentaire de Sens- Organiser la filière de prise en soins bucco-dentaires des personnes en perte d'autonomie pour qu'à terme elle soit réalisée intégralement en milieu ordinaire <p>Porteur de l'action : Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Ordre National/Départemental des Chirurgiens-Dentistes - Praticiens dentaires - ESMS - Professionnels du médico-social - Établissements sanitaires (GHT - Clinique)</p> <p>Population bénéficiaire : Adultes ou enfants en situation de handicap et personnes vieillissantes accompagnés en ESMS</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>

Résultats attendus	Formalisation de la filière de prise en charge des soins bucco-dentaires des personnes accueillies en ESMS
Calendrier prévisionnel	2018 - 2019
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Taux d'intervention ARS : Financement via l'UFSBD (convention)</p> <p>Cofinancements : CPAM</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de résidents ayant bénéficié d'un dépistage - Nombre de résidents ayant bénéficié de soins suite au dépistage - Nombre de conventions signées entre les ESMS et les structures de soins <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Etablissements médico-sociaux</p> <p>Responsable du suivi : UFSBD - ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Faciliter l'autonomie des personnes fragiles dans le respect de leurs choix de vie - Permettre à l'usager d'accéder à une offre de santé de proximité, et coordonnée</p> <p>Lien parcours : Handicap</p> <p>Autre plan/programme/politique : -</p>

AXE 3 : Lutter contre l'isolement

Fiche action n°3-1

Créer un réseau de Voisins Bienveillants

Motivation de l'action, contexte	<p>Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent plus de 20% des habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. La majorité d'entre elles vivent à domicile. L'avancée en âge s'accompagne souvent de poly-pathologies et d'une perte d'autonomie dont la conséquence immédiate est l'isolement (géographique, social ou résidentiel).</p> <p>Que ce soit dans les zones urbaines ou rurales, le repérage des personnes âgées isolées reste compliqué pour les élus et les acteurs du territoire. De plus, le voisinage et les mairies sont en manque de connaissance et/ou d'informations concernant les aides et les personnes pouvant être sollicitées.</p>
Objectifs de l'action	<p>Mobiliser la population afin d'améliorer le repérage des personnes âgées isolées</p>
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population à l'isolement des personnes âgées - Sensibiliser la population à la perte d'autonomie des personnes âgées <p>Objectif : informer sur ce qu'est la perte d'autonomie afin de prévenir l'entrée dans la dépendance - permettre aux personnes ou à leur entourage d'évaluer leur niveau d'autonomie - permettre d'anticiper la mise en place pour le maintien à domicile - informer les personnes sur les lieux / les personnes ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la modèle du dispositif « Voisins vigilants », créer un réseau de « Voisins bienveillants » - Favoriser la mobilisation citoyenne • Organisation de réunions d'informations sur les communes • Diffuser l'information dans les bulletins municipaux • Réaliser des affichages - Former les secrétaires de mairie et les CCAS pour qu'ils puissent avoir les moyens de répondre et d'orienter lorsqu'un « Voisin bienveillant » leur signale une personne âgée isolée <p>Porteur de l'action : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CCAS, mairies, Conseil Départemental (UTS, SAMA, MAIA), PTA, équipe mobile gériatrique, infirmiers libéraux et SSIAD, services d'aide à domicile, services de portage de repas</p> <p>Population bénéficiaire : Personnes âgées isolées</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Résultats attendus	<p>Améliorer le maintien à domicile des personnes âgées</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2018 – 2019</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : -</p> <p>Taux d'intervention ARS : -</p> <p>Cofinancements : -</p>
Indicateurs	<p>Description :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions d'information réalisées auprès des citoyens - Nombre de formations réalisées auprès des secrétaires de mairie et CCAS - Nombre de signalements de personnes âgées isolées <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p> <p>Responsable du suivi : Animatrice Santé / Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Faciliter l'autonomie des personnes fragiles dans le respect de leurs choix de vie</p> <p>Lien parcours : Personnes âgées</p> <p>Autre plan/programme/politique : Programme Ateliers "Bons Jours" porté par le GIE-IMPA</p>

AXE 3 : Lutter contre l'isolement

Fiche action n°3-2

Soutenir la prévention santé par les pairs

Motivation de l'action, contexte	<p>Les maladies cardio-vasculaires et les cancers font partie des premières causes de mortalité et d'hospitalisation sur le territoire. Les conduites addictives (alcool et tabac) mais également les maladies chroniques comme le diabète prennent une part importante des problèmes de santé.</p> <p>Ainsi, les acteurs du territoire ont pris conscience de la nécessité de mettre en place une démarche de prévention en santé afin de promouvoir les comportements favorables à la santé.</p>
Objectifs de l'action	Développer la prévention en santé sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
Description du projet	<p>Résumé</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer les ambassadeurs « santé » dont le rôle est de promouvoir, dans leur environnement proche, les démarches de prévention santé et les comportements favorables à la santé <p>La formation des Ambassadeurs santé est assurée par l'AIDEC pour le volet dépistage du cancer. Il apparaît que la nutrition et l'activité physique ont également un impact sur le développement de certaines pathologies comme le diabète, ainsi une formation complémentaire, assurée par une diététicienne, est organisée.</p> <ul style="list-style-type: none">- Former des personnes relais intervenant auprès des habitants avec un rôle de médiation sociale <p>Les personnes relais assurent un soutien de proximité pour favoriser l'accès aux droits et permettre aux habitants de mieux vivre dans leur commune. Elles repèrent également les besoins non satisfaits et les font remonter aux institutions.</p> <ul style="list-style-type: none">- Initier, favoriser les actions de prévention sur le territoire- Mettre en place, via l'agglomération, un réseau avec des ambassadeurs santé par village ou grand centre pour dispenser l'information aux habitants afin de développer des ateliers- Mettre en place un réseau de partenaires locaux afin de fédérer les moyens humains et matériels, mais aussi les publics pour développer des ateliers de préventions <p>Afin de toucher un maximum d'habitants, il a été choisi de soutenir une action de formation par les pairs. Il s'agit d'une démarche citoyenne, permettant aux habitants les plus isolés (socialement ou géographiquement) d'avoir accès à l'information.</p> <p>Porteur de l'action : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Conseil Départemental (UTS, SAMA, MAIA), Conseil Régional, CPAM, AIDEC, DRJSCS et DDCSPP, IREPS, CDOS, CCAS des municipalités, Mission locale, Ligue contre le cancer, Réseau diabète, Clubs sportifs locaux, Professionnels de santé, Education nationale, Établissements de soins (hôpital, clinique, maison de santé...), Centres sociaux, Association Sans Kilo, AGV, Mutualité française</p> <p>Population bénéficiaire : Personnes précaires</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>

Résultats attendus	Mobiliser les habitants autour des questions de prévention / promotion de la santé pour permettre le développement des comportements favorables à la santé
Calendrier prévisionnel	2019 - 2022
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 5 290 € (montant 2018)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 1 000 € pour la formation "Nutrition" des Ambassadeurs santé</p> <p>Cofinancements : CAGS, Contrat de ville, CGET.</p>
Indicateurs	<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ambassadeurs santé formés - Nombre de personnes relais formées - Nombre d'actions de prévention / promotion santé réalisées <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : CAGS</p> <p>Responsable du suivi : AS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Agir le plus tôt possible sur les facteurs qui influencent la santé - Faire vivre la démocratie sanitaire et la participation citoyenne</p> <p>Lien parcours : Cancer - Nutrition - Diabète - Précarité vulnérabilité - Maladies cardiovasculaires</p> <p>Autre plan/programme/politique : PNNS</p>

AXE 3 : Lutter contre l'isolement

Fiche action n° 3-3

Promouvoir la prévention santé dans les quartiers Politique de la Ville

Motivation de l'action, contexte

Une démarche de diagnostic partagé de santé communautaire a été faite entre 2015 et 2016 sur la ville de Sens

Au cours des différentes rencontres les attentes ont été :

- Effectuer de l'exercice physique
- Retrouver de meilleures approches autour de l'alimentation
- Malgré la défection de médecins suivre son historique santé personnelle

Ainsi, l'action Sens Equilibre Nutrition Sport a été conçue pour répondre à ces besoins.

Objectifs de l'action

Objectif général

- Promouvoir la nutrition santé et le sport santé auprès des publics les fragiles des quartiers prioritaires politique de la ville

Objectifs opérationnels

- Contribuer, sensibiliser et former les personnes relais sur l'importance des bonnes pratiques nutritionnelles en l'alimentation et de l'activité physique pour préserver la santé, se maintenir en forme, pour se faire plaisir, pour bien-vieillir, etc.
- Déployer et développer les ateliers de découverte de produits pour allier alimentation, budget et contrainte quotidienne

Description du projet

Résumé :

- Améliorer l'aspect nutritionnel des familles : Initier, favoriser les activités physiques au quotidien pour prévenir, réduire l'obésité, le diabète, les troubles de comportement alimentaire et maladies cardio-vasculaires
- Mettre en place un réseau de partenaires locaux afin de fédérer les moyens humains et matériels, mais aussi les publics pour développer des ateliers
- Atelier de découverte auprès d'élus et de personnes relais (projet S.E.N.S)

Le projet se décompose en trois axes :

	Actions	Activités	Lieux
Nutrition	Bien-être Elaboration, réalisation de menus Sorties	Rencontres, débats, Ateliers cuisine Ateliers créatifs autour des arts de la table Jardins partagés	Centre social et Maison de la parentalité Jardins partagés
Activité physique	Pratique de l'activité physique : zumba, yoga, gym, randonnée		Centre social Structures municipales Extérieurs
Rencontre avec la psychologue	Entretien de groupes	Atelier autour de la gestion des émotions, la relaxation et le bien-être, de l'alimentation émotionnelle	

Porteur de l'action : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional, CPAM (notamment via le CES qui porte un programme ETP Diabète), AIDEC, DRJSCS

	<p>et DDCSPP, IREPS, CDOS, CCAS des municipalités, Mission locale, Ligue contre le cancer, Réseau diabète, Clubs sportifs locaux, Professionnels de santé, Education nationale, Établissements de soins (hôpital, clinique, maison de santé...), Centres sociaux, Association Sans Kilo, Coallia, CPAM, AGV, Mutualité française</p> <p>Population bénéficiaire : Population des quartiers Politique de la ville</p> <p>Territoire concerné : Quartier Prioritaire Politique de la Ville</p>
Résultats attendus	Mobiliser des personnes relais ou référents sur les communes afin de promouvoir auprès d'un large public les bienfaits
Calendrier prévisionnel	2019 - 2022
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 5000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 1200€ (financement de la diététicienne)</p> <p>Cofinancements : CGET, Région, Département, Communes, DRJSCS (CNDS Fête du Sport), CARSAT, etc.</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre participants aux différents moments et ou ateliers - Nombre de partenariats formalisés - Questionnaire de satisfaction des participants <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : CAGS</p> <p>Responsable du suivi : AS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Agir le plus tôt possible sur les facteurs qui influencent la santé</p> <p>Lien parcours : Nutrition Santé - Précarité vulnérabilité - Maladies cardiovasculaires</p> <p>Autre plan/programme/politique : Programme National Nutrition Santé</p>

AXE 4 : Renforcer la prévention auprès des jeunes

Fiche action n°4-1

Construire un réseau partenarial autour de la consultation jeunes consommateurs

Motivation de l'action, contexte	<p>Le portrait socio-sanitaire du sénonais établi en juin 2016 par l'ORS relève des indicateurs préoccupants en matière d'addictions de la part des jeunes de 17 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20% ont des alcoolisations ponctuelles importantes répétées - Le tabagisme quotidien concerne 39% d'entre eux - 9% déclarent un usage régulier du cannabis <p>Ces données doivent être mises en corrélation avec les chiffres de décès annuels, toutes causes confondues, attribuables au tabac et à l'alcool chez l'adulte avec des taux standardisés de mortalité de 11.2 pour le tabac et 8.7 pour l'alcool, supérieurs à ceux observés dans la région.</p> <p>L'ANPAA 89 dispose d'une consultation jeunes consommateurs implantée au sein de son antenne de Sens. Un partenariat spécifique a commencé à se nouer avec l'Education Nationale et plus particulièrement le lycée de Sens fréquenté par 2 150 élèves.</p>
Objectifs de l'action	<p>Prévention des comportements à risques chez les jeunes Inscription territoriale de la CJC comme centre de ressources sur les questions d'addictions chez les jeunes Mise en place d'un groupe ressource au sein des collèges et lycées de la CAGS</p>
Description du projet	<p>Résumé De leur point de vue la plupart des jeunes consommateurs ne se sentent pas en risque et ne font généralement pas le lien entre consommation et prises de risque. Le projet s'adresse en première intention aux éducateurs, enseignants, paramédicaux qui côtoient les jeunes au quotidien. En effet un jeune a besoin d'être orienté et accompagné dans une consultation spécialisée. Il n'y vient jamais spontanément. Ce projet de formation vise à créer un groupe ressource sur le territoire CAGS qui aura pour mission d'aider au repérage et à l'accompagnement des jeunes sur la consultation spécialisée.</p> <p>Porteur de l'action : ANPAA 89</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Education Nationale, Maison des Adolescents, Mission locale, PJJ, etc.</p> <p>Population bénéficiaire : Adolescents et jeunes adultes</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Résultats attendus	<p>Permettre aux Repérage, orientation des jeunes favorisant une prise en charge précoce dans une approche multi partenariale</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2018 - 2022</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 6 850 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 20%</p> <p>Cofinancements : MILDECA (pour démarrage formation des équipes) 5480 €</p>
Indicateurs	<p>Description Etape 1 Formation</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants, indice de satisfaction <p>Etape 2 : Groupe ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres annuelles du groupe <p>Etape 3 : CJC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes vus sur la CJC orienté dans le cadre du projet <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : ANPAA 89</p> <p>Responsable du suivi : ANPAA 89</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Agir le plus tôt possible sur les facteurs qui influencent la santé</p> <p>Lien parcours : Addictions, Adolescents et jeunes adultes</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan national de réduction du tabagisme</p>

AXE 4 : Renforcer la prévention auprès des jeunes

Fiche action n°4-2

Renforcer la coordination des professionnels en charge de l'enfance et de l'adolescence

Motivation de l'action, contexte	<p>Selon le dernier recensement, la Communauté d'Agglomération compte 13 805 jeunes de moins de 20 ans, représentant presque 25% de la population totale. Ainsi, la santé des jeunes est un enjeu important pour le territoire. Ceci est renforcé les éléments par le portrait socio-sanitaire qui met l'accent sur des conduites à risque des jeunes et des conduites addictives (tabac, alcool, drogues) de plus en plus fréquentes.</p> <p>Face à ce constat, il apparaît indispensable à tous les acteurs de travailler ensemble avec un langage et des outils communs.</p>
Objectifs de l'action	<p>Mettre en place des réunions de coordination entre les professionnels de l'enfance et de l'adolescence afin d'élaborer un référentiel d'intervention commun</p>
Description du projet	<p>Résumé : Mise en place d'un groupe de travail afin d'échanger sur les pratiques et de réfléchir autour de la prise en charge des enfants et des adolescents dont la finalité est la rédaction de référentiels de pratiques communs. L'animation du groupe est réalisée par le RSMY, avec le soutien logistique des PEP89.</p> <p>Porteur de l'action : Réseau de Santé Mentale d'Yonne</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Maison des adolescents, Education Nationale, IREPS, Point Information Jeunesse, ensemble des acteurs locaux (sanitaires, médico-sociaux et sociaux) en charge de l'enfance et de l'adolescence</p> <p>Population bénéficiaire : Enfants et adolescents</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Résultats attendus	<p>Amélioration du parcours de vie des enfants et des adolescents grâce à la rédaction de référentiels de pratiques communs</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2018-2019</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 350€ par an financés par l'ARS via le CPOM du Réseau de Santé Mentale de l'Yonne</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : -</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupes de travail - Nombre de participants - Nombre de référentiels rédigés <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p>

	<p>Source : Réseau de Santé Mentale d'Yonne</p> <p>Responsable du suivi : AS, ATS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Agir le plus tôt possible sur les facteurs qui influencent la santé</p> <p>Lien parcours : Développement de l'enfant, Santé mentale, Handicap, Précarité</p> <p>Autre plan/programme/politique : -</p>

AXE 4 : Renforcer la prévention auprès des jeunes

Fiche action n°4-3

Entendre le Pass' Santé Jeunes à tout le territoire

Motivation de l'action, contexte	<p>Le Pass' Santé Jeunes, site internet proposant des contenus fiables et probants en matière de prévention/promotion et d'éducation pour la santé à destination des jeunes, est déployé sur la ville de Sens depuis 2015. Cet outil s'appuie sur les acteurs locaux professionnels des domaines de la santé, scolaire, sportif, des loisirs, ainsi que de l'entourage proche des jeunes (familles).</p> <p>Grâce à l'implication des acteurs, une dynamique a été créée sur le territoire de la ville de Sens. Il s'agit aujourd'hui de l'étendre à l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.</p>
Objectifs de l'action	Proposer aux jeunes un outil leur permettant d'être acteur de leur santé – Faire adhérer les jeunes à une démarche de prévention
Description du projet	<p>Résumé : S'appuyer sur l'expérience de la ville Sens pour promouvoir le PSJ sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération. Ceci passe par :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'information et la communication sur le site internet Pass santé jeunes auprès des jeunes de 8 à 18 ans et de leur entourage- La mobilisation et la sensibilisation des acteurs locaux à la démarche et à l'appropriation des outils- La mise en place de formations et de moments d'échanges de pratiques pour les professionnels intervenant auprès des jeunes <p>L'organisation de la journée départementale Pass' Santé Jeunes 2018 à Villeneuve-sur-Yonne va ainsi permettre le lancement de la démarche.</p> <p>Porteur de l'action : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : IREPS, Education nationale, établissements scolaires, Maison des Adolescents, Mission locale, CCAS, professionnels de santé, associations sportives, centres sociaux, centres de loisirs, Point Information Jeunesse, etc.</p> <p>Population bénéficiaire : Jeunes de 8 à 18 ans</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Résultats attendus	<p>Connaissance du site Pass' Santé Jeunes par les jeunes</p> <p>Utilisation de l'outil PSJ par les acteurs locaux pour la construction de leurs projets en lien avec la santé</p> <p>Développement des liens entre les acteurs locaux – Mise en place de projets de prévention/promotion de la santé communs</p>
Calendrier prévisionnel	2018 - 2022
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 2 000€ (enveloppe annuelle allouée par l'ARS au territoire pour communiquer autour du Pass' Santé Jeunes)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : CAGS</p>
Indicateurs	Description

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels mobilisés - Nombre de jeunes sensibilisés au PSJ - Nombre d'actions réalisées en s'appuyant sur le PSJ <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : IREPS</p> <p>Responsable du suivi : Animatrice santé</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Agir le plus tôt possible sur les facteurs qui influencent la santé</p> <p>Lien parcours : Adolescents et jeunes adultes</p> <p>Autre plan/programme/politique : -</p>

AXE 5 : Agir sur la Santé -environnement

Fiche action n°5-1

Promouvoir une bonne qualité de l'air intérieure pour agir sur le logement indigne et la précarité énergétique

Motivation de l'action, contexte	<p>Il est avéré que les conditions d'habitat ont un impact direct sur l'état de santé des occupants. Dans les sources de pollution, la qualité de l'air prend une part importante : fibres et poussières, produits chimiques en suspension, monoxyde de carbone, acariens, etc.</p> <p>Ces situations peuvent être dues à une humidité excessive, une insuffisance de chauffage, un manque d'éclairage, des défauts de ventilation, la présence de toxiques ou de nuisibles.</p> <p>Des problématiques d'habitat indigne ont été repérées sur le Sénonais et des politiques de lutte contre ce fléau sont d'ores et déjà prévues par la collectivité et la CAF. Il convient de compléter cette politique par des actions de prévention.</p>
Objectifs de l'action	Promouvoir une bonne qualité de l'air intérieure pour agir sur le logement indigne et la précarité énergétique
Description du projet	<p>Résumé</p> <p>Informers le grand public sur les bonnes pratiques en matière de gestion de travaux et d'entretien d'un logement en utilisant les outils et supports de communication officiels (ADEME, eSET, ATMO, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thématiques (non exhaustif) : défaut d'aération, peintures, humidité, pollution (produits ménagers, produits vétérinaires), poussières, matériaux d'isolation, type de chauffage, ... - Communication pédagogique avec « phrases choc », cas concret - Campagnes saisonnières ciblées - Sensibilisation lors de manifestations (communales, salon du bien-être-bio, salon du bébé,...) - Intégration dans les livrets d'accueil des nouveaux habitants (communes) - Support papier, internet, radio, réseaux sociaux... <p>Informers sur le territoire de l'agglomération sur les dispositifs de prévention du logement indigne en direction des élus, secrétaires de mairies, et bailleurs privé en lien avec la CTG (Convention territoriale globale) : repérage des logements indignes et accompagnement des bénéficiaires des dispositifs d'amélioration de l'habitat</p> <p>Porteur de l'action : Service Habitat et renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CAF ADIL, ATMO, ARS, ADEME, bailleurs sociaux, Action Logement, mairies de la CAGS, responsables de structures petite enfance, Conseil Départemental (UTS, SAMA, MAIA, DPI), CCAS, structures sanitaires, médico-sociales et sociales</p> <p>Population bénéficiaire : population de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et notamment les personnes les plus fragiles et plus précaires</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Résultats attendus	Meilleure connaissance des bonnes pratiques et amélioration de la qualité de l'air intérieure et donc des conditions d'habitat
Calendrier prévisionnel	2018 - 2019

Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : coût des supports de communication – Financement ARS via l’eSET</p> <p>Taux d’intervention ARS : -</p> <p>Cofinancements : CAGS</p>
Indicateurs	<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de flyers distribués - Nombre de thématiques abordées - Nombre d’animations - Nombre de partenaires mobilisés <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Communauté d’Agglomération du Grand Sénonais</p> <p>Responsable du suivi : Service Habitat et Renouvellement urbain CAGS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Agir le plus tôt possible sur les facteurs qui influencent la santé - Agir sur les facteurs environnementaux - PRSE3</p> <p>Lien parcours : -</p> <p>Autre plan/programme/politique : PLUi-H, politique de lutte contre l’habitat indigne, Protocole Habiter mieux dans le Sénonais, Convention Territoriale Globale</p>

AXE 5 : Agir sur la Santé-Environnement

Fiche action n°5-2

Accompagner au changement de pratiques pour améliorer la qualité de l'air extérieure

Motivation de l'action, contexte

L'impact sanitaire de la qualité de l'air n'est aujourd'hui plus à démontrer, de nombreux articles scientifiques et de l'ANSES y étant consacrés. Si celui-ci est aujourd'hui réellement démontré, et sa prise de conscience effective dans les grandes villes, l'impact sanitaire est bien moins connu dans nos agglomérations et nos territoires ruraux de Bourgogne-Franche-Comté.

Certaines pratiques et comportements témoignent encore aujourd'hui de cette absence de prise de conscience : circuit d'information limité lors de pics de pollution, pratique de brûlage de déchets verts, etc.

En favorisant l'accès à la connaissance et en la vulgarisant, en informant de l'impact sanitaire d'un air de mauvaise qualité, il est plus aisé, tant pour les institutions que les élus territoriaux, de promouvoir les comportements vertueux.

Objectifs de l'action

Accompagner le changement de pratiques afin d'améliorer la qualité de l'air extérieur en améliorant la communication et l'information et en sensibilisant la population.

Description du projet

Résumé

1^{er} volet :

- Diffusion des supports de communication existants aux habitants de la Communauté d'Agglomération : affichage, bulletins municipaux, réseaux sociaux, distribution lors de manifestations – Les thématiques seront définies en fonction des saisons : pollution atmosphérique, brûlage des déchets verts, allergies aux pollens, etc.

2^e volet :

- Montage d'un projet porté par la Communauté d'Agglomération sur l'accompagnement au changement des pratiques : élaboration d'un support d'information pédagogique
- Réponse à l'appel à projet ARS « Développer des projets favorables à la santé environnementale dans les territoires »

Ce support sera composé de plusieurs feuillets thématiques. Sans que cela soit exhaustif, pourront être abordés les sujets suivants : la qualité de l'air et ses impacts sanitaires - le brûlage de déchets verts ; ses conséquences et ses alternatives - l'usage des pesticides dans les jardins familiaux - les pollens, l'EIS - la légionellose, etc.

Ce support sera à destination du grand public, les élus communaux assureront un rôle de relais auprès de leurs contribuables citoyens ainsi que la mission Santé du Grand Sénonais, les services communaux et de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais en charge des actions de prévention. L'agglomération jouant le rôle de coordination.

Diffusé soit lors de manifestations, d'actions d'animation orchestrées par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, ce support pourra également être diffusé via les nouveaux supports d'information : email, réseaux sociaux, bulletins municipaux et communautaires, etc. Le travail sur l'optimisation de la diffusion de messages d'information et d'alerte lors de pics de pollution facilitera l'efficacité de la diffusion de ce support.

Porteur de l'action : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais - ATMO

	<p>Bourgogne Franche Comté</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CCAS, communes, ARS, eSET Bourgogne Franche Comté, ADEME, DREAL, CPAM, Centre Hospitalier, Structures sanitaires, médico-sociales et sociales du territoire, Conseil Départemental</p> <p>Population bénéficiaire : Toute la population</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Résultats attendus	<p>Réduction de la pollution atmosphérique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et par conséquent son impact sur l'état de santé de la population et mieux sensibiliser la population à la qualité de l'air</p> <p>Améliorer la santé de la population</p>
Calendrier prévisionnel	2018 - 2019
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : A définir dans la réponse à l'appel à projet</p> <p>Taux d'intervention ARS : Fonction de la réponse à l'AAP</p> <p>Cofinancements : Conseil Régional, DREAL</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de supports distribués - Nombre de communes impliquées dans la démarche - Réponse à l'appel à projet <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p> <p>Responsable du suivi : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Agir le plus tôt possible sur les facteurs qui influencent la santé - Agir sur les facteurs environnementaux</p> <p>Lien parcours : -</p> <p>Autre plan/programme/politique : Projet Régional de Santé Environnement</p>

AXE 6 : Coordonner, Animer et Évaluer

Fiche action n°6-1

Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.</p> <p>La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Objectifs général : Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer et suivre le CLS - Communiquer sur le CLS - Accompagner le développement de projets nouveaux
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Volet « pilotage et animation du CLS » <p>L'AS identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec l'ATS.</p> <p>Il co-rédige le CLS avec l'ATS et met en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action.</p> <p>Il s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre et suivi ; il a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS et l'assemblée plénière CLS.</p> <p>Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'AS est chargé de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...)</p> <p>Il prépare et participe avec l'ATS aux instances et groupes de travail dans le cadre des CLS.</p> <p>Il est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec l'ATS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Volet « accès aux soins primaires et installation des PS » <p>L'AS a un rôle de proximité vis-à-vis des PS, en particulier lors de leur installation.</p> <p>Il doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire, pour l'accueil de nouvelles populations ciblées sur les professionnels de santé.</p> <p>Il contribue avec l'ATS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation.</p> <p>Il construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional. Il doit créer les conditions d'intégration des PS dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants...</p> <p>Il relaie auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus.</p> <p>Sur la partie projets d'investissement immobilier : il aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et il suit la réalisation du programme immobilier.</p> <p>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS » dans la répartition du temps de travail de l'AS.</p> <p>Porteur de l'action : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS</p> <p>Population bénéficiaire : population de la CAGS</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	2018 - 2022
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : maximum 25 000 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : maximum 50% d'un ETP</p> <p>Cofinancements : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Indicateurs	<p>Description</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Implication des acteurs locaux : <ol style="list-style-type: none"> a. Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions, b. Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions) 2. Taux de participation aux instances : <ol style="list-style-type: none"> a. Groupe de travail b. COPIL c. Assemblée plénière 3. Taux de réalisation des actions portées par l'EPCI 4. Nombre de communications sur le CLS 5. Variété des supports de communication sur le CLS 6. Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ol style="list-style-type: none"> c. Projet d'installation, d. Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé, e. Projet d'action nouvelle pour le CLS <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Animateur de santé</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Santé en lien avec l'ATS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Lien parcours : -</p> <p>Autre plan/programme/politique : -</p>

AXE 6 : Coordonner, Animer et Évaluer

Fiche action n°6-2 Evaluer le Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte

L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.

L'évaluation est une démarche qui consiste à :

- décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;
- constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;
- analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;
- produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.

Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.

L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.

L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS, afin d'en préciser les modalités (financement...).

Objectifs de l'action

Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :

- Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS,
- Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,
- Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),
- S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS2 et avec les objectifs prioritaires des signataires.

Description du projet

Résumé :

Au plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. Nous privilégions la réalisation d'une évaluation finale. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.

L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre.

Nous privilégions la réalisation d'une évaluation externe, avec le recours à un

	<p>cabinet conseil dans le cadre de marché public.</p> <p>Porteur de l'action : cabinet conseil choisi suite au lancement d'un marché public</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires</p> <p>Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais</p>
Résultats attendus	L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.
Calendrier prévisionnel	Dans les 6 derniers mois du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : entre 10 000 et 15 000 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : maximum 50%</p> <p>Cofinancements : A rechercher auprès des signataires</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du suivi annuel du CLS - Lancement du marché public - Suivi de la réalisation de l'évaluation <p>Valeur initiale :</p> <p>Fréquence de mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 fois / an réalisation du suivi du CLS - 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation <p>Source : animateur de santé et ATS</p> <p>Responsable du suivi : animateur Santé et ATS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Lien parcours : -</p> <p>Autre plan/programme/politique : -</p>

Annexe 2 : Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AAP	Appel À Projets
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AGV	Association Gymnastique Volontaire
AIDEC	Association Icaunaise de DEpistage des cancers
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ANSES	Agence Nationale de SEcurité Sanitaire
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARS	Agence Régionale de Santé
AS	Animateur Santé
ATS	Animateur Territorial en Santé
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAGS	Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CBGE	Collège Bourguignon des Généralistes Enseignants
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CES	Centre d'Examen de Santé
CGE	Collège des Généralistes Enseignants
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CHSY	Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne
CLS	Contrat Local de Santé
CNAMTS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
COPIL	Comité de Pilotage
COSCOM	CONtrat de Stabilisation et de Coordination Médecin
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRGE	Collège Régional des Généralistes Enseignants
DD	Délégation Départementale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DMP	Dossier Médical Partagé
DPI	Direction Prévention Insertion
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EIS	Etude d'Impact sur la Santé
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESMS	Etablissement Social et Médico-Social
ETP	Education Thérapeutique du Patient

FEMASAC	Fédération des Maisons de Santé Comtoises
FEMAGISB	Fédération des Maisons et des Groupements Interprofessionnels de Bourguignons
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
HPST	Hôpital, Patients, Santé et Territoire
IREPS	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSU	Maître de Stage Universitaire
ORS	Observatoire Régional de Santé
PAPS	Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé
PARU	Plan d'Actions Régional sur les Urgences
PAS	Plan d'Accès aux Soins
PCH	Prestation Compensatrice du Handicap
PDIFASS	Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PRADO	Programme de Retour A Domicile
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies
PRS	Projet Régional de Santé
PRSE	Plan Régional Santé Environnement
PSJ	Pass'Santé Jeunes
PTA	Plateforme Territoriale d'Appui
RHSS	Ressources Humaines du Système de Santé
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSMY	Réseau Santé Mentale de l'Yonne
SAMA	Service d'Aide au Maintien à Domicile
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SSIAD	Service de Soins Infirmiers À Domicile
TLM	TÉLÉMédecine
UFSBD	Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire
UMDPCS	Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
UTS	Unité Territoriale de Solidarité